

URGENT : Coup de Jarnac au Sénat !

Comment imposer des réformes à marche forcée ?

En évitant soigneusement de consulter les personnels et les usagers et en prenant prétexte d'un débat parlementaire sur un autre sujet, pour faire passer subrepticement une série de mesures qu'on sait impopulaires !

La catégorie n'est pas la seule à faire les frais de cette méthode antidémocratique mais cela n'enlève rien au caractère inacceptable du procédé.

Alors que le projet de loi sur l'orientation et la formation professionnelle proposé par le gouvernement et examiné par l'Assemblée concernait « toute personne engagée dans la vie professionnelle ou qui s'y engage », sous l'impulsion du rapporteur de la commission du Sénat constituée fin Juillet, JC Carle, toutes les dispositions pour l'information et l'orientation professionnelle des salariés ont été étendues aux élèves en formation initiale. Rappelons qu'étant donné le sujet on aurait pu s'attendre à ce que le président de cette commission auditionne la FSU, première fédération de l'Education Nationale. Mais ce n'a bien sûr pas été le cas !

La Commission Mixte Paritaire, chargée de trouver un accord entre les députés et les sénateurs, saisie le 6 Octobre, aurait finalement adopté, si l'on en croit la version provisoire communiquée par la presse, tous les ajouts du Sénat (sauf celle qui remettait en cause l'âge de la scolarité obligatoire par l'inscription possible dès 15 ans au CFA sans contrat d'apprentissage et quel que soit le niveau).

Du coup, c'est l'ensemble du service public d'orientation de l'Education Nationale qui est visé par ces mesures.

Les mesures adoptées en commission mixte :

- Création d'un « super ministre » de la formation initiale et continue, le nouveau DIO, chargé du pilotage de l'orientation scolaire, préfigurant la création de l'Agence extérieure à l'Education Nationale que M. Hirsch et B. Apparü appellent de leurs vœux .
- Création de plateformes régionales multiservices où la présence des Copsy pour assurer l'accueil sera requise. Que deviendront les CIO ? Comment ne pourraient-ils pas être rapidement dilués dans ces structures ? Ce nouveau service de l'orientation régionalisé comprendrait les acteurs habituels de l'insertion, des organismes locaux (privés ou associatifs) labellisés par le DIO. Cette labellisation leur permettrait d'intervenir auprès des jeunes, des collégiens et des lycéens pour le suivi, l'accompagnement et le conseil.
- Développement de plateformes multimédia réunissant tous les opérateurs nationaux (Onisep pour l'EN, CIDJ pour Jeunesse et sports et Centre Inffo pour le Ministère du Travail).
- Menace sur le statut et la formation des Co-Psy, qui ne comporterait plus de psychologie.

Quels bénéfices collégiens, lycéens et étudiants pourraient-ils tirer de cette « super structure » dans laquelle la rencontre avec des professionnels formés, qualifiés et soumis à une déontologie, tels que le sont les Co-Psy, deviendrait exceptionnelle ?

Ces transformations sont significatives d'un changement radical de conception de l'orientation et des publics bénéficiaires. L'orientation se réduirait désormais, selon les « bonnes pratiques » recommandées par l'OCDE, à la recherche d'une voie de formation professionnelle ou d'un contrat (CIVIS, apprentissage, professionnalisation) pour des jeunes en grande difficulté, déjà sortis de l'Ecole, ou pour des adultes. L'aide à l'élaboration

des projets, l'aide à l'adaptation, la contribution à la réussite ne feraient plus partie des missions des Co-Psy, puisqu'ils interviendraient essentiellement à l'extérieur de l'Education Nationale ! Pour les autres élèves, les enseignants et/ou les CPE seraient chargés du travail d'accompagnement (voire, à l'instar de l'expérimentation de l'académie de Créteil, un nouveau personnel hybride, le « responsable des études », contractuel formé en trois jours, reprenant les missions actuelles des CPE, des AS et des Co-Psy)

Comme en 2003, certaines « sirènes » s'efforcent de convaincre les collègues qu'il serait plus simple d'abandonner et d'aller dans le sens du courant.

Par exemple :

- En lâchant sur la qualification de psychologue et sur le recrutement au master de psychologie. Mais cela signifierait la mort du métier au profit de « fonctions » pouvant être occupées par d'autres personnels non psychologues. Oubliées les tentatives du Recteur de Rennes, l'an dernier, pour nommer des enseignants sur des postes de Co-Psy vacants ? Lubie du Recteur de Créteil, l'expérimentation à cette rentrée d'une fonction de « Responsable des études », chargé du suivi, de l'écoute, du repérage des difficultés psychologiques et sociales et de l'aide aux projets (cf Fiche du RIME) et annoncée comme devant constituer les nouvelles missions des CPE ?

Au-delà de l'argumentation de fond sur la nécessité pour ceux qui s'occupent de l'aide à l'élaboration des projets d'être des psychologues à part entière, l'acharnement sur le titre est une demande pressante des gestionnaires des ressources humaines !

- En acceptant la régionalisation, dans l'espoir que les CIO seraient les pivots de l'accueil, de l'information et de l'orientation. Mais ce serait compter sans la pression des régions qui veulent devenir pilotes de l'AIO et qui sont avant tout préoccupées par les publics de demandeurs d'emploi, jeunes ou adultes. La place faite aux Missions Locales dans le livre vert les met en bonne position pour occuper ce rôle central. Certes les adultes aussi ont droit à un service de qualité.

C'est pourquoi la FSU propose un service public pour la formation permanente, autour des GRETA où des Co-Psy volontaires pourraient intervenir ... mais ce n'est pas le même travail !

Seuls les poissons morts suivent le courant !

Le Snés a déjà communiqué au MEN d'autres propositions basées sur la coordination des structures et sur la complémentarité du travail avec les enseignants. Il faut les faire entendre.

Le 13 et le 14 Octobre, les conclusions de la Commission Mixte Paritaire seront présentées aux deux assemblées. Le président de la République annoncera Mardi 13 les principaux axes de la réforme des lycées dont une partie non négligeable sur l'orientation.

Il faut, au plus vite, faire pression pour empêcher que ces dispositions ne soient prises.

Intervenons sous toutes les formes auprès du MEN et des Rectorats. Informons largement les collègues, les enseignants, les parents.¹Réunissons partout des Assemblées Générales.

Le SNES s'est donné le mandat d'organiser une journée nationale d'action mi-Novembre sur la défense et la promotion du service public d'orientation de l'Education Nationale. Préparons-la dès maintenant.

¹ Un courrier de S1 est envoyé dans tous les établissements avec Affiche et pétition pour alerter les enseignants et les parents